



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 2022.02.01

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi le septième jour du mois de février deux mille vingt-deux, le projet de règlement suivant:

RÈGLEMENT 2022.02.01 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le projet de règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

Le projet de règlement sera officiellement adopté à la séance ordinaire du 7 mars deux mille vingt-deux.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélaïr Hamel
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Bélair Hamel, directrice générale/greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, huitième jour de février deux mille vingt-deux entre neuf et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/ Greffière-trésorière